

AFFAIRE N° 7 - Acquisition d'un terrain de 647 m2 cadastré section AO n° 50 sis 129 rue du Maréchal Leclerc, appartenant à Madame Veuve HOAREAU Klébert, en vue de l'extension vers la voie nouvelle du parking du petit marché

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La réalisation prochaine de la voie nouvelle reliant la rue du Maréchal Leclerc au boulevard Lancastel va engendrer un surcroît de trafic automobile aux abords du Petit Marché dont le parking actuel, quoique récemment agrandi, risque de s'avérer assez vite insuffisant.

Des pourparlers sont en cours en vue d'acquérir les terrains susceptibles de permettre une extension de ce parking en direction de la voie nouvelle, avec création d'une bretelle d'accès depuis cette dernière.

Ces négociations ont déjà abouti à un accord amiable pour un terrain de 647 m2 cadastré section AO n° 50, sis 129 rue du Maréchal Leclerc (contigu au terrain communal ex-de FONDAUMIERE), que sa propriétaire, Madame Veuve HOAREAU Klébert, accepte de vendre au prix de 206 500 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 206 500 Francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT en fait l'explication sur plan.

M. DUPONT - L'objectif est d'une part, d'agrandir le parking du Petit Marché, et, d'autre part, de permettre la réalisation d'une bretelle d'accès directe au parking, depuis la voie nouvelle, sans obliger la circulation à emprunter la rue Maréchal Leclerc pour entrer dans le parking. C'est donc une facilité considérable pour les personnes arrivant dans la ville et voulant aller directement sur le parking.

M. BOYER - A moyen terme, devons-nous prendre l'ensemble ?

M. DUPONT - A moyen terme, tout est possible en fonction des opportunités de crédit. Il est tout à fait possible d'agrandir le parking dans des limites beaucoup plus importantes.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE